

D'autres économies d'énergie peuvent être réalisées dans certains secteurs, mais elles n'ont pas été prises en compte car elles ne pouvaient être déterminées avec suffisamment de précision. Depuis 1972, la demande canadienne d'énergie primaire s'est accrue au taux annuel moyen de 2.8%.

Dans le cadre d'un programme d'économies d'énergie dans l'industrie, 14 groupes de travail représentant des secteurs particuliers de l'industrie fixent des objectifs d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie, échangent des renseignements relatifs aux économies d'énergie et restent en contact avec l'administration fédérale.

Dans le secteur public, le programme interne d'économies d'énergie de l'administration fédérale a permis de réduire la consommation d'énergie d'environ 9% en 1977-78, soit une économie estimée à plus de \$25 millions par an.

En janvier 1977, on a commencé à appliquer des programmes d'aide dans l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse parce que ces provinces sont largement tributaires du pétrole étranger pour la production d'électricité. Ces programmes comprenaient des subventions pour l'isolation thermique des maisons, des camionnettes d'information sur l'énergie, des consultations avec les industries et des subventions aux industries. Vu le succès remporté par le programme de subventions pour l'isolation des maisons, on a lancé en septembre 1977 un programme analogue de \$1.4 milliard à l'échelle nationale. Un fonds spécial de R-D d'un montant de \$1.5 million a été créé en 1977 en vue de favoriser une utilisation plus efficace de l'énergie dans les traitements industriels.

Le programme fédéral-provincial de camionnettes d'information sur l'énergie aide les industriels et les commerçants à découvrir les secteurs de gaspillage de l'énergie et à prendre les mesures correctives nécessaires. Il emploie des véhicules mobiles équipés d'un ordinateur vérifiant la consommation d'énergie, utilisé par des ingénieurs et des techniciens qui effectuent des contrôles sur place. Le programme a été réalisé dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse en août 1977, et on a étendu sa portée pour l'appliquer au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique en juillet 1978, à Terre-Neuve et en Saskatchewan en janvier 1979 et en Alberta en septembre 1979. En moyenne, les contrôles effectués ont permis de réaliser des économies d'énergie de 20%.

La première édition de *Mesures d'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments, 1978*, préparée par un comité associé du Code national du bâtiment, a été publiée par le CNRC. Bien que les mesures prévues ne soient pas obligatoires pour la construction dans le secteur privé, elles s'appliquent à l'ensemble de la construction de nouveaux immeubles fédéraux, et elles ont été acceptées par les provinces et l'industrie.

Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures relativement à l'économie d'énergie. Des normes de rendement moyen pour les automobiles neuves, qui devront être atteintes en 1980 et 1985, ont été adoptées afin que la consommation globale d'essence au Canada en 1985 soit inférieure à celle de 1976, en dépit du fait qu'il y aura vraisemblablement un plus grand nombre d'automobiles sur les routes. On a demandé avec insistance aux gouvernements provinciaux d'adopter une limite de vitesse de 90 km/h (kilomètres à l'heure) sur la plupart des routes et d'imposer des frais d'immatriculation plus élevés pour les voitures lourdes ou les grosses cylindrées. Une surtaxe de \$100 a été imposée sur les climatiseurs d'automobile. Des taxes proportionnelles au poids des automobiles et des familiales, allant de \$30 à \$300, sont en vigueur pour les véhicules de plus de 2 000 kg (kilogrammes). La plupart des fabricants et des vendeurs d'automobiles indiquent les régimes d'économie de combustible des automobiles. Le gouvernement fédéral perçoit une taxe d'accise sur l'essence, afin notamment d'inciter les utilisateurs à en faire un usage modéré. Les taxes de vente fédérales ont été supprimées sur un grand nombre de matériels et installations permettant d'économiser l'énergie et d'utiliser de l'énergie renouvelable, et il existe des déductions pour amortissement accélérées portant sur des formes déterminées de récupération des déchets énergétiques. Un programme d'étiquetage des appareils électroménagers pour indiquer la consommation d'énergie a été mis sur pied.

Les économies d'énergie au Canada, publié en 1977, encourage les Canadiens à utiliser efficacement l'énergie tout en réduisant le taux de croissance de la